

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Cachan le, vendredi 10 octobre 2025

Saison sportive : 2025/2026

Championnat pré-national senior féminin

Poule A :

- **Dossier n°1** : PFAA001 - UNION SPORTIVE WISSOUS VB 1/PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 2 du samedi 04/10/2025 :
 - L'entraîneur de l'équipe **PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 2**, M. SOMCHAYNUK SAMATH, titulaire de la licence Encadrement «Extension Educateur Sportif» n° 1219528 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Poule B :

- **Dossier n°2** : PFBA003 - **PARIS VOLLEY CLUB** / EXCELLENCE SUD-ESSONNE VOLLEY-BALL 1 du dimanche 05/10/2025 :
 - Absence de marqueur.
- **Dossier n°3** : PFBA004 - VB TORCY MARNE LA VALLEE 1 / AS. SP. CULT. DUNOIS 2 du 05/10/2025
 - Le GSA **VB TORCY MARNE LA VALLEE** a inscrit sur la feuille de match Mme TRAN Jasmine, titulaire de la licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2366072, de catégorie M18 : elle ne disposait pas du surclassement requis pour évoluer en catégorie senior à la date du match (05/10/2025).

Championnat pré-national senior masculin

Poule A :

- **Dossier n°4** : PMAA004 - AS SP BOURG LA REINE 1 / C S M CLAMART 2 du samedi 04/10/2025 :
 - Le joueur de l'équipe **C S M CLAMART**, M. MATHIEU PIERRE, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1685014 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Championnat régional 1 senior masculin

Poule B :

- Dossier n°5 : 1MBA002 - NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL / SPORTING CLUB PARIS VOLLEY 2 du dimanche 05/10/2025 :
 - Le joueur (capitaine) de l'équipe **NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL**, M. BOUTSAB Y'AYABAKAN PIERRE, titulaire de la licence « Compétition Volley-Ball » n° 2788168 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Championnat régional 2 senior féminin

Poule C :

- Dossier n°6 : 2FCA005 - CONFLANS ANDRESY-JOUY VB / RUEIL ATHLETIC CLUB 1 du dimanche 05/10/2025 :
 - Le GSA **RUEIL ATHLETIC CLUB** a inscrit sur la feuille de match Mme ROUABAH LYDIA : elle ne disposait pas d'une licence Compétition "Extension Volley-Ball" valide pour la saison 2025/2026 à la date du match (05/10/2025).

Championnat régional 2 senior masculin

Poule D :

- Dossier n°7 : 2MDA001 - COURBEVOIE SPORTS 1 / COMBS VOLLEY-BALL 1 du dimanche 05/10/2025 :
 - Le GSA **COMBS VOLLEY-BALL** a inscrit sur la feuille de match M. VIECENTE DE SOUZA PAOLO JUNIOR : il ne disposait pas d'une licence Compétition "Extension Volley-Ball" valide pour la saison 2025/2026 à la date du match (05/10/2025).
 - Le GSA **COMBS VOLLEY-BALL** a inscrit sur la feuille de match M. SIRBU MARIN : il ne disposait pas d'une licence Compétition "Extension Volley-Ball" valide pour la saison 2025/2026 à la date du match (05/10/2025).
 - Le GSA **COMBS VOLLEY-BALL** a inscrit sur la feuille de match M. CUEFF LOUIS, titulaire de la licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2690519, de catégorie M18 : il ne disposait pas du surclassement requis pour évoluer en catégorie senior à la date du match (05/10/2025).

Qualifications Régionales Jeunes

M15 Féminin :

- Dossier n°8 : Tour 1 du samedi 27/09/2025 – Poule C à Vincennes :
 - L'équipe de SPORTING CLUB CHATILLONNAIS ne s'est pas déplacée.

M15 Masculin :

- Dossier n°9 : Tour 1 du samedi 27/09/2025 – Poule I à Villejuif :
 - L'équipe de COMBS VOLLEY-BALL ne s'est pas déplacée.

M18 Féminin :

- Dossier n°10 : Tour 1 du samedi 04/10/2025 – Poule K à Saint Denis :
 - L'équipe de PLESSIS-PATE VOLLEY ne s'est pas déplacée.

M18 Masculin :

- Dossier n°11 : Tour 1 du samedi 04/10/2025 – Poule I à Chaville :
 - L'équipe de PARIS AMICALE CAMOU 2 s'est présentée après l'heure prévue de début des rencontres.

M21 Masculin :

- Dossier n°12 : Tour 1 du dimanche 05/10/2025 – Poule C à Mitry-Mory :
 - L'équipe de GENTILLY VOLLEY CLUB 1 ne s'est pas déplacée.
- Dossier n°13 : Tour 1 du dimanche 05/10/2025 – Poule D à Nanterre :
 - L'équipe de VILLEMOMBLE SPORTS SECTION V.B. ne s'est pas déplacée.

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.